

Face B. Cette face ne présente que quatre mots dont il ne reste que la moitié; mais on peut les restituer sûrement :

步昌候長

Chef du poste de garde de *Pou-tch'ang*.

Cf. les N<sup>os</sup> 83, 95, 144, 145, 258.

C

FICHES NON DATÉES DE LA SÉRIE T. VI. b. i.

N<sup>o</sup> 59. — T. vi. b. i. 299 et 307.

59\*

Fiche légèrement incomplète du bas, et brisée en deux morceaux; 185 mm. de long; 8 mm. de large.

旅 聞 盜 事 有 凶 事 有 客 從 遠 所 來 有 所 得

(L'hexagramme) *lu*. — On entendra parler de brigandages. — Il y aura un événement funeste. — Il y aura un hôte qui viendra d'un endroit lointain. — Il y aura quelque gain.

Le caractère 旅 est le cinquante-sixième hexagramme du *Yi king*. Les quatre phrases qui suivent ce mot sont en effet du style des livres de sorts. A vrai dire, elles ne se retrouvent pas dans le *Yi king* actuel; mais on sait que, à côté du *Tcheou yi* 周易, qui est le *Yi king* que nous possédons, l'antiquité chinoise connaissait d'autres ouvrages analogues. Peut-être notre fiche est-elle un débris de l'un de ces livres.

Le troisième caractère de la fiche avait été d'abord lu 温 par moi; mais M. Pelliot a attiré mon attention sur le fait que *Sseu-ma Ts'ien* écrit en un endroit 温驪 (*Mém. hist.*, chap. v, p. 1 v<sup>o</sup>) le nom d'un coursier qu'en un autre endroit il écrit 盜麗 (ibid., chap. xliii, p. 1 r<sup>o</sup>). Ce nom doit d'ailleurs se prononcer *tao-li* et c'est donc la leçon 盜 qui est correcte. Il est probable que dans l'antiquité le caractère 盜 s'écrivait avec la clef 85 placée à gauche (et non au-dessus) du caractère; dès lors la confusion devenait très facile entre 温 et 盜 et c'est ce qui explique l'erreur qui s'est introduite dans le chap. v de *Sseu-ma Ts'ien*. Mais, si le caractère 盜 s'écrivait autrefois avec la clef 85 à gauche, il est évident que le caractère que j'avais d'abord lu 温 sur notre fiche peut tout aussi bien se lire 盜; j'adopte cette dernière lecture qui donne un sens meilleur.

N<sup>o</sup> 60. — T. vi. b. i. 289.

60\*

Fiche complète en long, mais non en large; 231 mm. de long.

○ 詔 酒 泉 太 守。 敦 煌 郡 ○ 戍 卒 二 千 人 ○ 酒 泉 郡 ○ ○ ○ 如 品。 司 馬 以 下 與 將 卒 ○ 吏 將 屯 田 守 處。 屬 太 守 察 地 形。 依 阻 險 堅 壁 壘 遠 候 望。 毋 . . . . .

○ Ordre impérial donné au gouverneur de (la commanderie de) *Tsieou-ts'uan*: que deux mille des soldats de garnison de la commanderie de *Touen-houang* ○ la commanderie de *Tsieou-ts'uan* ○ ○ ○ ○ Le *sseu-ma* et ses subordonnés, avec les généraux, les soldats et les fonctionnaires (indigènes), prendront un endroit à occuper pour y installer une colonie agricole. Il appartiendra au gouverneur d'examiner la configuration des lieux; en profitant des obstacles naturels, on établira un rempart pour exercer une surveillance au loin. Qu'il n'y ait aucune (négligence et qu'on se conforme aux ordres).

Cette fiche est très importante, car elle paraît nous avoir conservé un ordre impérial relatif à l'établissement d'une colonie militaire. Cf. Stein, *Ruins of Desert Cathay*, t. II, pp. 149-150.

N<sup>o</sup> 61. — T. vi. b. i. 151 et 173.

61\*

Fiche complète, mais brisée en deux morceaux; 237 mm. de long; 10 mm. de large.

宜 禾 都 燧 第。 廣 至\* 第 一。 ○ 移 第 二。 昆 侖\* 第 三。 魚 澤 第 四。  
宜 禾 第 五。